



Dunkerque, le 11 Août 2024

Merci JUPITER !!!

La CGT de Dunkerque s'inquiète : depuis quelques semaines, le Ministère de la Justice a décidé d'appliquer une politique drastique de **non renouvellement des personnels contractuels** pour réduire son budget.

Le 21 février 2024, un **décret d'annulation budgétaire de 10 Milliards** a été publié au journal officiel annonçant la **coupe budgétaire des fonctionnements des administrations de l'état**.

Notre ministère pourrait perdre près de 2 000 agents contractuels en 2025. L'administration pénitentiaire devait commencer à se débarrasser d'une grande partie de ses contractuels dès le mois d'août 2024, mais il semblerait qu'elle ait trouvé un peu d'argent sur son budget de fonctionnement pour préserver ces emplois qui apportent un grand soutien au fonctionnement de nos services en province.

Toutefois, en 2025, le Ministère de la Justice et notre administration pénitentiaire devront appliquer la coupe budgétaire décidée par Jupiter pour obéir à l'Europe. **Quatre de nos collègues de la MA de Dunkerque devraient subir cette décision.**

L'administration aura des obligations envers nos quatre collègues contractuels.

L'administration devra informer l'agent par écrit de sa décision de renouveler le contrat ou non, en respectant un délai de prévenance. Pour déterminer la durée de ce délai, il est tenu compte de l'ensemble des contrats signés avec l'agent (pas seulement le dernier contrat), y compris lorsqu'il y a eu une interruption entre eux, si elle n'a pas dépassé 4 mois et si elle n'est pas due à la démission de l'agent. Le délai de prévenance se décompte de date à date à partir de la fin du contrat.

DURÉE DU CONTRAT	DURÉE DE PRÉVENANCE
Moins de 6 mois	→ 8 jours
De 6 mois à 2 ans	→ 1 mois
2 ans et plus	→ 2 mois

Notre directrice interrégionale a indiqué lors de son déplacement que cette décision ne dépendait pas d'elle, mais du contrôleur financier. Nous déplorons que **les collègues qui pourraient se retrouver chômeurs ne percevront leurs indemnités chômage que 2 ou 3 mois après le non renouvellement de leur contrat.** Cela impactera fortement des familles.

La CGT Pénitentiaire de Dunkerque sera reçue au mois de septembre par Julien Gokel, député de Dunkerque, pour défendre le cas de nos collègues contractuels, ainsi que différents dossiers.

Le Bureau Local.